

REGLEMENT

Article 1

La Section Tennis de Table de l'Amicale Laïque Césaire Levillain organise le samedi 16 et dimanche 17 mai 2026 son 18^e Tournoi International dans les salles MILON et BARTLET à 76120 GRAND QUEVILLY. Ce tournoi se déroulera sur 22 tables de compétition avec balles blanches (Cf. Art 17) agréées I.T.T.F. (prévoir une tenue vestimentaire en conséquence).

Les aires de jeu seront aux dimensions de 10 m x 5,50 m minimum.

Article 2

Ce Tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s à l'I.T.T.F (licence compétition).

Homologation N°2494 / 2025-I

Article 3

Cette épreuve comprend les tableaux référencés dans l'encadré ci-contre qui reprend également le montant des engagements ainsi que les récompenses attribuées. La remise de ces dernières, pour les quatre premiers, s'effectuera à l'issue des finales.

Les tableaux étant limités, les engagements, **accompagnés du règlement par chèque ou paiement sur le site**

HelloAsso, seront enregistrés dans l'ordre de réception. Les engagements du **G** seront complétés sur place le jour de la compétition. Pour les rencontres des samedi et dimanche, **à l'exception du tableau G**, tous les tableaux se joueront en poules de trois. Dans chaque tableau, les deux premiers de chaque poule entreront dans un T.E.D.

Le tableau **G**, limité à 64 joueurs (ses), se jouera de la manière suivante : 2 pts par classement avec un maximum de 22 pts et en oubliant le plus bas classement, en élimination directe.

LA PARTIE UNIQUE se jouera en 33 points avec « Balle en Or » si 32-32..(1 seul temps mort autorisé)

Les Poussins ne peuvent participer à ce tournoi.

Les récompenses pour le tableau **M** (TTS Dames) seront fonction du nombre d'inscrites et si inférieur à 6 personnes, seules les 3 premières percevront leurs primes qui seront divisées par 2.

Dans ce cas la place de 3 — 4 sera jouée.

Journées	Tableaux	Séries	Horaires	Montant des engagements	Nb engagé(e)s	Nb poules	Tableau des récompenses								T O T A U X
							1	2	3	4	5	6	7	8	
Samedi 16 mai 2026	A	500 à 699	8H 30	8 €	60	20 p 3	40	20	10	10					80 €
	B	500 à 1099	10H30	8 €	60	20 p 3	60	30	10	10					110 €
	C	500 à 1499	9H 30	9 €	60	20 p 3	80	40	20	20					160 €
	D	700 à 1899	11H 30	9 €	60	20 p 3	100	50	25	25					200 €
	E	1100 à n°300	13H 00	10 €	60	20 p 3	200	100	50	50	10	10	10	10	440 €
	F	OPEN	14H 15	11 €	60	20 p 3	600	300	150	150	70	70	70	70	1 480 €
	G	Handicap	15H 30	8 €	64		120	Tout pour le Vainqueur III							
Dimanche 17 mai 2026	H	500 à 999	8H 30	8 €	60	20 p 3	40	20	10	10					80 €
	I	500 à 1399	9H 30	8 €	60	20 p 3	70	30	15	15					130 €
	J	700 à 1799	11H 00	9 €	60	20 p 3	90	45	20	20					175 €
	K	1000 à non numérotés	12H 15	9 €	60	20 p 3	140	70	35	35					280 €
	L	500 à n° 500	13H 30	10 €	60	20 p 3	180	90	40	40	10	10	10	10	390 €
	M	TTC Dames	15H 30	8 €	60	20 p 3	350	170	80	80	20	20	20	20	760 €
N	800 à n°150	14H 45	10 €	60	20 p 3	300	150	75	75	20	20	20	20	680 €	

Article 4

Les récompenses remises le seront définitivement (voir tableau joint pour les valeurs). **Tout participant n'honorant pas sa qualification lors d'une phase finale ne pourra obtenir de récompense.**

Article 5

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 6

Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante sous peine d'exclusion aux tableaux dans lesquels il serait encore engagé et de la non remise de récompenses.

Article 7

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202.2 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Article 8

Les engagements accompagnés des droits de participation doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 15 mai 2026 à 19h

(aucune inscription ne sera prise après cette date)

Article 9:

Un participant ne pourra pas s'inscrire, dans plus de 2 tableaux le Samedi + tableau handicap et dans plus de 2 tableaux + TTC Dames le Dimanche.

Inscriptions par Mail sur le site du club : www.alcltt.com

Renseignements téléphoniques et réception des engagements

Marie GONCALVES

1 Avenue Georges Braque - 76120 GRAND-QUEVILLY,
Port : 06.08.49.19.57 — marie.goncalves.amicale@gmail.com

Article 10

Le Juge-Arbitre de ce tournoi sera M. Jacky SIMON (J.A.1) assisté de M. Marc DUPUY (J.A.3) et Jean DESPY (J.A.2). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la F.F.T.T., il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 11

Les pointages seront clos, sans aucun recours, 30 mm avant l'horaire du début de chaque tableau s'ensuivra le tirage au sort public qui aura lieu sur place, de façon automatisée par SPID, sous la direction de M. Jacky SIMON Juge Arbitre officiel du Tournoi.

Le placement des joueurs dans les poules se fera selon le serpent en respectant l'article I 302 du chapitre 3 des règlements sportifs. L'article I 305 sera aussi respecté pour le tirage au sort lors de la mise en place des deux qualifiés de poules dans les tableaux à élimination directe.

Article 12

Les paiements sur place seront majorés de 1 € par tableau joué (excepté le Handicap).

Chaque joueur inscrit devra se faire pointer et finaliser le montant de son engagement à la table de pointage 30 minutes avant le début de son tableau sous peine d'exclusion.

Article 13

Le forfait sera prononcé pour tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après un second appel.

Un joueur absent lors de son 1er tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Article 14

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation du présent règlement ainsi que le respect du règlement intérieur du gymnase. La tenue sportive est exigée.

Article 15

L'organisation décline toute responsabilité contre le vol de matériel ou de blessures de joueuses, de joueurs, de spectateurs ou d'accompagnateurs.

Article 16

Les classements considérés (en points) seront ceux fournis par la F.F.T.T. pour la 2^{ème} phase de la saison 2025/2026.

Présentation de la licence ou du certificat médical obligatoire

Pour les tableaux E et F, les classements mondiaux seront pris en compte si nécessaire.

Article 17

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par l'I.T.T.F.

Les balles plastiques « Blanches » utilisées seront fournies par les joueurs.

Article 18

Le tournoi ne sera pas interrompu. Une buvette sera à la disposition de tous pour les 2 journées (boissons chaudes et froides, sandwiches divers et pâtisseries).

Article 19

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou de modifier un tableau en cas de participation insuffisante à celui-ci. (inférieur à 4 poules)



Amicale Laïque Césaire Levillain

Section Tennis de Table

Ville de Grand Quevilly

Samedi 16 et Dimanche 17 mai 2026

Gymnase Milon et Salle Spécifique H. BARTLET

4, rue Gustave Flaubert — 76120 GRAND QUEVILLY

18^è TOURNOI INTERNATIONAL de Tennis de Table

◆ 14 tableaux sur 22 tables ◆

Inscriptions : www.alcltt.com

Renseignements et Paiement :

Marie GONCALVES - 06 08 49 19 57 / 02 35 69 47 35



DONIC

QR Code
HelloAsso
pour paiement



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT